

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 mars 2016

L'an deux mille seize, le mardi vingt-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,**

Etai(en)t présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN - Laetitia SCHLEGEL – Cécile LANA – Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Hervé LAHEURTE – Paul BINDA – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Christian PILLER.

Avai(en)t donné procuration :

Mme Sarah CONCHERI donne pouvoir à Mme Magali THOMASSIN – Mme Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme Sandra DEMOUGIN – Mme Mélissa COLIN donne pouvoir à Monsieur Ghislain DEMONET - Mme Martine CLAUSSE donne pouvoir à Mme HUSSON Marie Louise - M. BERTRAND Daniel donne pouvoir à M. BOURGUIGNON.

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Sandra DEMOUGIN comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 février 2016

Mme Anne Marie FARRUDJA demande que, conformément à sa remarque lors du précédent conseil municipal, soit intégré dans la convention entre la mairie et l'association les Libellules, la possibilité pour l'association de communiquer autour de ce partenariat.

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des votants (6 abstentions).

1. Convention d'utilisation salle des sports HDP - CCVM

Madame Nadia DORE présente le projet de convention entre la Communauté de Communes du Val de Meurthe et la commune de Blainville-sur-l'Eau. Cette convention est établie afin de permettre à l'accueil collectif de mineurs Macaron de bénéficier du complexe sportif du Haut des Places, et ce à l'issue des rencontres inter-quartiers de streetball organisées pendant les vacances scolaires d'avril et dont la finale se déroulera le 15 avril prochain.

Après présentation, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2. Compte administratif 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier MARTET qui rend compte des opérations budgétaires de l'année 2015.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes sont établis.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice.

Les comptes administratifs sont soumis au vote du Conseil Municipal.

Après présentation, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des votants (6 abstentions).

3. Compte de gestion 2015

Sous la présidence de Monsieur Olivier MARTET, premier adjoint :

Le trésorier établit chaque année un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est soumis au vote du Conseil Municipal qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Monsieur le Maire se retire pour le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

4. affectation des résultats

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Les affectations des résultats de l'exercice 2015 sont soumises au vote du Conseil Municipal. Les affectations délibérées seront ensuite intégrées au budget primitif.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

5. Débat d'Orientations Budgétaires 2016

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, impose un débat préalable appelé Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), précédant l'examen du budget.

Ce débat porte sur les orientations constatées et à venir du budget communal et de ses annexes.

Monsieur Olivier MARTET présente les éléments suivants :

- Tableau de bord financier de 2008 à 2015
- Etat de l'endettement annuel
- Estimation DGF 2016-2017
- Simulation taux 2016

Monsieur Olivier MARTET présente ensuite les grandes orientations budgétaires, qui seront déclinées dans le budget primitif 2016. A savoir, une réorganisation des services, une priorité sur la propreté et la qualité de l'environnement de la ville, un maintien de l'existant des services à la population.

6. Informations et questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal.